

Projet Pédagogique

Camp été 2023

« Évasions au bord du lac »

DU 17 AU 21 JUILLET 2023



Table des matières

« Évasions au bord du lac.....	0
PREAMBULE.....	2
Partie 1 : L'organisateur.....	3
A. Mond'Arverne Communauté	3
B. La compétence « Enfance-Jeunesse »	3
Partie 2 : Le séjour.....	4
A. Implantation géographique : Lieu d'hébergement.....	4
B. L'équipe d'encadrement :	4
C. Le public	5
D. Description du séjour	5
Partie 3 : Les objectifs du séjour.....	9
A. Intention éducative.....	9
A. L'équipe	12
B. Les réunions.....	13
C. Fonctionnement de l'équipe.....	13
D. Evaluation des agents	15
Partie 5 : Les règles de vie des jeunes.....	16
Annexes.....	17

PREAMBULE

Un projet pédagogique est un texte dans lequel nous définissons les axes principaux. Ce document régit l'organisation interne, notre manière et notre façon d'accompagner pour nous, animateurs ce temps d'accueil offert à l'enfant. Ce document découle du projet éducatif élaboré par les élus de la communauté de communes, qui pour ce dernier, donne les grandes orientations à développer.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit, un accord préalable que nous aurons toujours sous les yeux pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens. Il reste ouvert aux propositions de chacun, nous allons construire à partir de lui, mais sa nature contractuelle implique qu'il ne puisse être modifié que si l'équipe approuve cette décision à l'unanimité.



Partie 1 : L'organisateur

A. Mond'Arverne Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté sont devenues Mond'Arverne communauté. 27 communes composent ce territoire, où résident plus de 40000 habitants.

B. La compétence « Enfance-Jeunesse »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Mond'Arverne Communauté a pris la compétence enfance jeunesse dans sa totalité (0 à 17 ans). Dans le cadre du développement de sa politique éducative en direction des publics adolescents, Mond'Arverne Communauté a divisé son territoire en 4 secteurs d'intervention aux moyens et modalités de fonctionnements harmonisés proposant des actions au plus près des habitants :



Secteur ESCAL'ADOS : Communes : La Roche-Blanche, Chanonat, Orcet, Veyre-Monton, Authezat, La Sauvetat.



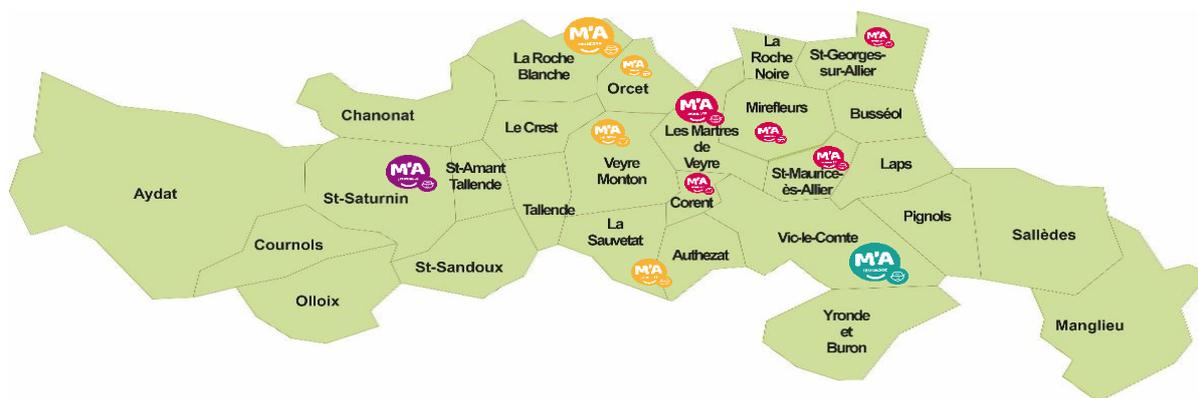
Secteur CLUB'ADOS : Communes : Les Martres-de-Veyre, Corent, St-Maurice es Allier, Mirefleurs, La Roche-Noire, St-Georges-sur-Allier.



Secteur CAP'ADOS : Communes : Vic le Comte, Yrondeet Buron, Salledes, Manglieu, Laps, Pignol, Busseo.



Secteur PASS'ADOS : Communes : Tallende, St-Amant-Tallende, St-Saturnin, St-Sandoux, Olloix, Cournols, Le Crest, Aydat.



Les actions de séjour sont ouvertes à tous les jeunes du territoire quel que soit leur secteur d'appartenance géographique.

Partie 2 : Le séjour

A. Implantation géographique : Lieu d'hébergement

Le séjour se déroule à la frontière entre la Corrèze et le cantal au bord du lac de Bort-les-Orgues.

Lieu d'hébergement : Camping Des Aubazines
Route d'Ussel 19110 BORT-LES-ORGUES
05 55 96 08 38
lesaubazines@orange.fr@gmail.com

Le camping propose différente infrastructure :

- Emplacement
- Aire de stationnement
- Centre aqua récréatif surveiller par un 1 MNS + 1 BNSSA
- Une plage surveillez par un BNSSA
- Location chalet et de mobil home
- Salle d'animation et de replies en cas de mauvais temps

B. L'équipe d'encadrement :

L'équipe pédagogique est composée de :

- Une directrice diplômée BPJEPS LTP : Anna EISENSCHREIBER
- Adjointe diplômée du BAFA : Laurie LAMIRAND
- 2 agents d'animation diplômés en contrat CEE

Contact : 07 54 38 78 31 / cap-ados@mond-arverne.fr

C. Le public

Nous accueillons des jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui font partis de la communauté de commune, et de différents milieux sociaux. Les jeunes pourront s'inscrire au séjour si leur dossier administratif est complet et à jour pour l'année 2022-2023.

Le séjour peut également être susceptible d'accueillir des enfants en situation de handicap mental et/ou moteur lorsque le programme d'activité le permet. Pour ce jour, aucune demande n'est parvenue au service. Si une telle occasion se présentait, le choix d'accueillir ou non l'enfant se ferait en concertation avec l'organisateur, l'équipe de direction et la famille de l'enfant. Ce choix serait effectué après avoir pris contact avec la famille de l'enfant et réfléchis ensemble à la meilleure solution pour intégrer celui-ci au séjour.

D. Description du séjour

Dates et périodes :

Le séjour se déroulera du **lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023.**

Le cadre d'action :

Le séjour est mené dans le cadre d'une déclaration à la délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES.) n°0630489SV001622

Les actions sont menées dans le respect de la législation en vigueur, notamment :

- Taux d'encadrement à respecter : 1 animateur pour 12 jeunes.
- Taux d'encadrement à respecter pour les baignades : 1 animateur pour 8 jeunes.
- Les publics majeurs ne peuvent être accueillis dans le cadre de nos actions

Modalités d'inscription :

Afin d'accéder au dispositif « séjour été » du service « Adolescents » de Mond'Arverne Communauté, il est nécessaire :

- Compléter un dossier administratif pour chaque enfant inscrit
- Fournir les pièces complémentaires (attestation d'assurance, attestation CPAM, attestation QF CAF, vaccinations...)
- S'acquitter d'une cotisation annuel ouvrant l'accès aux différents services du pôle adolescent
- Compléter une demande d'inscription au « séjour été »,

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la collectivité ou peuvent être retirés sur chaque point d'accueil pendant les horaires de fonctionnement puis être remis au guichet unique.

Nombre de place

Le séjour été est agréé pour accueillir 24 jeunes âgés de 11 à 14 ans (de la 6ème à la 3ème).

La tarification

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familiale. La participation au séjour est facturée et envoyé aux familles à la fin du mois après le séjour.

Moyen financier

Le séjour dispose d'un budget de fonctionnement prévisionnel de : 6 600 € (hors personnel d'encadrement)

Moyen matériel

Pour l'ensemble du séjour, nous utiliserons le matériel des camps ados. Le matériel est reparti en différentes malles :

- Malle de matériel pour la cuisine
- Malle hygiène des locaux
- Malle de matériel technique
- Des tentes et les barnums
- Malle d'activités manuelle (bracelet brésilien, perle...)
- Malle des jeux
- Caisse sanitaire/covid
- Pharmacie mobile (ferme à clé)
- Glacier

Emplacement :

Pour notre séjour, nous louons l'emplacements groupe (numéro 100) et un Bungalow.

Le Bungalow sert de lieu de stockages pour les denrées alimentaires sèches (riz, pâtes...) et pour les documents officiels du séjour. Le réfrigérateur du Bungalow sert à stocker les denrées alimentaires qui ont besoin de respecter la chaîne du froid et les repas témoins.

Le campement sera composé de 12 tentes 3 places pour les 24 jeunes, 4 tentes 2 places pour les encadrants et une tente pour l'infirmerie. 2 barnums que nous utilisons comme lieu de vie.

Un bloc sanitaire est à proximité du lieu de campement. Une salle de rassemblement en cas de mauvais temps.

Plan du camping :



La journée type

La journée type est présentée comme base de travail. Elle est modifiable et ajustable en fonction des envies et des besoins des jeunes. La météo peut également avoir un impact sur la journée type.

Le déroulement :

- 7h30-9h00 Réveil échelonner + Petit Déjeuner + Sanitaire
- 9h00-9h45 Départ pour les activités
- 9h45-12h00 Activité.
- 12h00-13h00 Déjeuner.
- 14h00-17h00 Activité.
- 17h00- 17h30 Goûter
- 17h30-18h00 Retour au camp
- 18H00-19h30 Temps calme, toilette, réparation du diner.
- 19H30-21H00 Diner.
- 21H00-22h00 Veillée
- 22h30-23h00 Sanitaire-Coucher

La restauration

Pour les petits déjeuners et les dîners :

La directrice accompagnée d'un groupe de jeune ira chaque soir en minibus acheter les denrées fraîches (les légumes, fruits, viandes...) des repas du lendemain au supermarché de Bort-les-Orgues.

Les denrées sèches comme les pâtes et les céréales seront achetées en amont du séjour.

Pour les repas du midi :

Les jeunes auront pour les repas du midi un pique-nique. Les repas seront préparés avec les jeunes chaque matin après le petits déjeuner.

Nous avons fait le choix de faire des pique-niques car les temps du repas du midi son limité.

Arrivée-départ

Le départ de la structure : **Lundi 17 juillet 2023**

>Départ de Vic-Le-Comte : Parking du collège de la Comté Henri-Bertrand 9h00

>Départ des Martres-de-Veyre : Parking du collège Jean Rostand 9h15

L'arrivée sur la structure : **Vendredi 21 juillet 2023**

>Arrivée aux Martres-de-Veyre : Parking du collège Jean Rostand - 17h45

>Arrivée à Vic-Le-Comte : Parking du collège de la Comté Henri-Bertrand - 18h00

Partie 3 : Les objectifs du séjour

A. Intention éducative

Le projet éducatif (disponible sur le site web de Mond'Arverne Communauté) s'appuie sur cinq objectifs éducatifs définis :

- Assurer la santé, l'intégrité ainsi que la sécurité morale et affective des mineurs
- Favoriser l'épanouissement et le développement
- Permettre les apprentissages de la vie en collectivité
- Apprentissage de la responsabilisation et de l'autonomie



« Développer l'autonomie »

A. Être citoyen, devenir acteur de son temps libre

Sous objectifs	Actions
Impliquer les jeunes dans la mise en place du séjour	<ul style="list-style-type: none"> • Affichages adaptés afin que les jeunes agissent de manière autonome (planning d'activités, tenue à prévoir...) • Mise en place de différents endroits aménagés accessibles par les jeunes lors des temps informels. • Proposer aux jeunes d'animer des veillées. • Monter le campement • Accompagner la directrice pour les achats durant la semaine. • Des rôles seront donnés aux jeunes (mettre la table pour tout le monde, préparation des repas...)
Donner les moyens aux jeunes de devenir responsable	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des règles de vie avec les jeunes. • Les rendre responsable de leur tente. • Réveil échelonné. • Organiser des temps libres sur le camping.

B. Prendre conscience de soi et des autres

Sous objectifs	Actions
Valorisation des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes peuvent demander à mettre en place des animations qu'ils maîtrisent lors des veillées. • Des jeunes pourront être volontaire pour accompagner un autre jeune en difficulté sur le montage du campement.
Mise en place des temps de vie quotidienne lors du séjour	<ul style="list-style-type: none"> • La vie quotidienne (douche, rangement de la chambre etc.) certains jeunes découvrent les règles de la vie en collectivités. • Attendre son tour, aider et proposer son aide. • Mise en place de temps libre.

« Favoriser l'épanouissement »

A. Prendre conscience de soi et des autres

Sous objectifs	Actions
Se sentir en confiance	<ul style="list-style-type: none"> • Lors du séjour, grâce au moment de vie quotidienne (repas, douche etc.) les jeunes découvrent leurs capacités à faire seul sans l'aide d'un adulte ce qui valorise leurs épanouissements. • Des groupes d'activités seront mis en place pour certaine animation. Les groupes seront composer avec les jeunes afin que chacun trouve sa place et soit en confiance avec son groupe. • Adaptation des activités (temps calme après douche et veillées) en fonction de l'état de fatigue des jeunes. • Mise en place d'un fonctionnement de journée tenant compte des besoins individuels des jeunes (ex : réveil échelonné, temps libre, couché échelonné).
Sensibilisation au bien-être et à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes pourront se resservir comme ils le désirent à chaque repas, uniquement s'ils finissent leur assiette. • Les jeunes prépareront avec un animateur les différents repas. • L'équipe d'animation devra bien vérifier si les jeunes respectent bien leurs quantités. • Disponibilité des animateurs à être à l'écoute des jeunes • Temps de régulation et de discussion avec les jeunes dans la semaine. • Des bacs de recyclage seras à disposition des jeunes. • Des temps sensibilisation à l'environnement sera proposer pour les jeunes (Observer les étoiles, prendre du temps pour observer les espèces qui vivent au bord du lac)

B. Découvrir le monde et ses pratiques

Sous objectifs	Actions
Découverte des pratiques	<p>Le prestataire « RONDIN PARC » propose des initiations à différents sports. Les jeunes pourront pratiquer et découvrir de nouvelles disciplines tel que le, le padell, le BMX, accrobranche, le kayak... (le programme d'animation en annexe 1)</p>

L'évaluation des objectifs et du séjour se fera avec l'équipe d'animation sur des temps de réunions en milieu et en fin de période. (Outil d'évaluation du séjour en annexe 2)

Partie 4 : L'équipe pédagogique

A. L'équipe

Missions de direction :

- Coordination du séjour
- Suivi du Budget
- Formation et ressource pour les animateurs
- Recrutement
- Communication externe (réseaux sociaux, mails)
- Animations
- Mise en place du programme d'activités (soirée, sorties)
- Lien avec les prestataires
- Médiateur avec les jeunes
- Relation famille
- Assistante sanitaire (Suivi sanitaire et médical des enfants (traitements), vérifications des trousseaux de secours et du nécessaire médical, gestion des rendez-vous médicaux)

Missions d'animation :

- Ils sont responsables de leur groupe et de sa sécurité (respect de la législation).
- Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respectent le projet pédagogique
- Motivent et animent
- Organisation des activités et de leur bon fonctionnement.
- Responsable du matériel utilisé et de l'environnement.
- En charge du suivi de leur pharmacie et du registre lié.
- Du calme et du bon déroulement des repas et des temps de vie quotidienne...

L'animateur est souvent considéré comme un modèle pour son public. Son comportement doit être irréprochable. Il doit être disponible, souriant et savoir se remettre en question (auto-évaluation). De plus il est garant du projet pédagogique, ce qui implique un comportement adapté pendant les différents temps du séjour.

Les partenaires extérieurs :

Elle se compose de toutes les personnes qui interviennent sur le séjour :

- Activités : «Univers glisse», « cantal tour sport », « centre aqua loisir »
- Hébergement : Le camping des Aubazines
- Transporteurs : Fontanon pour les trajets aller-retour.
- Navettes :
- Réglementation et cadre l'égalité : la Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES.).
- Partenaire financier : La CAF et la MSA

B. Les réunions

La journée pédagogique :

Nous organisons, quelques semaines avant le séjour, une réunion rassemblant l'ensemble de l'équipe qui interviendra durant le séjour. Durant cette réunion, nous travaillerons sur le projet pédagogique général, la vie quotidienne, le déroulement de la journée type....

La réunion famille :

La réunion famille aura lieu le mercredi 14 juin à 18h30 dans la salle du « Club'Ados » au martre-de-Veyre. Elle permet de présenter le séjour aux familles et de présenter l'équipe d'animation. Il est demandé aux agents en contrat CEE d'être présent. Elle est organisée en soirée afin d'avoir le plus de participants. La réunion se termine par un moment convivial.

C. Fonctionnement de l'équipe

Attitude avec le public :

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. L'équipe se doit d'avoir une attitude bienveillante envers le public, cela se traduit par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance, un climat d'entraide, chaque membre doit se montrer disponible... sans oublier d'être souriant et serviable.

Attitude entre animateur :

Au sein de l'équipe doit régner un climat d'entraide, nous formons tous ensemble l'équipe d'animation c'est pour cela que nous devons avancer ensemble afin de proposer un accueil de qualité. Ce climat d'entraide, créera par conséquent une cohésion de groupe et un esprit de bienveillance. Une bonne atmosphère de travail est primordiale. En cas de différent, il faut désamorcer le conflit au plus vite afin que la qualité des animations ne soit pas perturbée. Les animateurs pourront discuter de ce différend entre eux mais également demander des conseils auprès de la direction ou même demander une réunion de régulation en urgence. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que même en cas de mauvaise entente au sein de l'équipe, à aucun moment le public ne doit le ressentir.

Les pauses :

Chaque animateur doit avoir au minimum 45 minutes consécutives. Elles se prendront à tour de rôles en fonction des animations proposées et selon l'organisation de la journée. Il est important de garder en tête que ces pauses demandent une organisation interne afin qu'elles ne perturbent pas les activités.

Le téléphone :

Le téléphone portable de chaque animateur reste un outil de travail :

- Il permet à l'équipe de passer des informations importantes (heure de rendez-vous, prévenir la direction d'un éventuel problème, répondre aux appels de la direction...)
- Prendre des photos afin d'immortaliser les moments vécus.

Les horaires :

Les horaires sont fixés par la direction en fonction des nécessités du service. Chaque animateur fera tous types d'animations (accueil du matin, activités à la journée ou en après-midi, et soirées). Les horaires établis peuvent être modifiés à tout moment.

La tenue vestimentaire :

L'équipe pédagogique doit avoir une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité proposée. Il est à noter que le programme peut être modifié pour plusieurs raisons au dernier moment, il est donc nécessaire de prévoir une tenue qui permet de faire du sport à tout moment (notamment les baskets). Les chaussures non fermées sont vivement déconseillées, une exception est faite pour les piscines et les plages.

Les règles de vie :

- Pas de détention ni de consommation de produits illicites.
- Pas de violence envers autrui et envers soi-même.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de soi-même et d'autrui.
- Présence obligatoire à toutes les activités prévues sur le planning.
- Adapter sa tenue vestimentaire à l'activité prévue.
- Pas de retard ni d'absence sans motif.
- Adapter son langage au public.
- Respecter les personnes.
- Les animateurs fumeurs devront fumer à l'écart de tous les enfants durant leur temps de pause.

Tout non-respect de ces règles entraînera des sanctions allant jusqu' à l'interruption du contrat.

Tous les points non abordés ci-dessus peuvent être négociables et seront abordés en cas de besoin de part et d'autre.

D. Evaluation des agents

L'évaluation de chaque membre de l'équipe est primordiale, cela permet dans un premier temps que chacun se remette en question afin d'améliorer ses compétences. Puis c'est un élément clé de la réussite du service.

Evaluation menée :

Un entretien en milieu et fin de période est mis en place durant la période du contrat de l'agent.

Partie 5 : Les règles de vie des jeunes

Les règles de vie seront discutées avec l'équipe et les jeunes lors de la réunion d'accueil, afin de développer leur sens des responsabilités. Il y a tout de même des règles qui sont non-négociables tel que :

- La consommation de drogue, d'alcool est interdite ainsi que tout ce qui est punissable par la loi.
- La cigarette et le vapotage, le discours tenu pour les moins de 16 ans est que la cigarette et la vaporette sont interdite même avec l'autorisation parentale. Le non-respect de cette règle entraînera le renvoi immédiat du jeune.
- Le téléphone portable sera autorisé : Durant le temps de douche de 17h30 à 19h15.
- Le téléphone portable sera interdit : Pendant les temps de repas, pendant les temps de veillées et les activités
- La sortie du centre « non accompagnée » ou « non organisée » par les animateurs est interdite. Cependant, l'équipe peut organiser, si une demande des jeunes est pertinente, une sortie au centre-ville de Bort-les-Orgues pour des achats entre 17h30 et 19h15.
- Si un jeune fait preuve d'un comportement inapproprié, l'équipe d'animation mettra en place une réponse appropriée en concertation avec le jeune. Si les mauvais comportements persistent, le directeur pourra prendre la décision d'exclure le jeune du séjour s'il met en péril son organisation. Le rapatriement sera à la charge des parents et ne pourra entrainer de remboursement de la prestation.
- Respecter autrui pour permettre le bon fonctionnement de la vie collective (respect du sommeil des autres, de leurs affaires, de leurs choix d'activités, de leur personnalité, respect des horaires ...)

Les autres règles de vie seront discutées avec l'équipe et les jeunes lors de la réunion d'accueil, afin de développer leur sens des responsabilités.

Annexes

Annexe 1 : Le programme d'animation

	Lundi 17 juillet	Mardi 18 juillet	Mercredi 19 juillet	Jeudi 20 juillet	Vendredi 21 juillet
9h -10h	Départ Collège de Vic-le-Comte à 9h	Vie quotidienne + préparation des pique-niques	Vie quotidienne + préparation des pique-niques	Vie quotidienne + préparation des pique-niques	Vie quotidienne
	Collège des Martres de Veyre à 9h15	Trajet en bateau pour le groupe ski nautique	Trajet en bateau pour le groupe ski nautique	Trajet en bus	
10h-12h	Installation du campement	Ski nautique Groupe A	Activité au Château de Val	Activité au Château de Val	Ski nautique Groupe B
					Cantal tour sport au lac de Lastioule
12h-13h	Pique-nique fournie par les familles	Pique-nique	Pique-nique		Pique-nique
13h-17h	Baignade à la plage des Aubazine	Rencontre et jeux avec les jeunes de Sumène	Bouée tractée groupe complet		Baignade au centre aquatique des Aubazine groupe complet
17h-19h	Douche, temps libre et préparation du diner	Douche, temps libre et préparation du diner	Douche, temps libre et préparation du diner	Douche, temps libre et préparation du diner	
19H-21h	Diner				Départ à 16h— Arrivée à Vic-le-Comte à 17h30
21h-22h	Veillée				
22h30	Coucher				

Annexe 2 : L'évaluation du séjour

Objectifs	Critères	Atteint	Pas atteint	Remarques / Evolutions
« Développer l'autonomie »				
Mise en place de différents endroits aménagés accessibles par les jeunes lors des temps informels	Combien de jeunes les utilisent ?			
Affichages adaptés afin que les jeunes agissent de manières autonome (planning d'activités, tenue à prévoir...)	Combien de jeunes tiennent compte des affichages			
Proposer aux jeunes d'animer des veillées	Combien de jeunes on participer à l'élaboration des vieilles ?			
Des rôles seront donnés aux jeunes (mettre la table pour tout le monde, aménager le campement etc.)	Combien acceptent sans se plaindre ?			
Les rendre responsable de leur temp de vie commune.	Le campement sera-t-il toujours rangée ? Est-ce que les jeunes on était acteur de leur choix ?			
Réveil échelonné	Combien de jeunes se lèvent tout seul ?			

Objectifs	Critères	Atteint	Pas atteint	Remarques / Evolutions
Favoriser l'épanouissement				
Des groupes de niveaux seront mis en place afin que chacun soit en confiance	Conviens à tous ?			
Adaptation des activités en fonction de l'état de fatigue des jeunes.	Oui			
Mise en place d'un fonctionnement de journée tenant compte des besoins individuels des jeunes	Oui			
L'équipe pédagogique propose un programme des pratiques nouvelles	2 nouvelles animations / séjour			
Les jeunes pourront se servir comme ils le désirent à chaque repas, uniquement s'ils finissent leur assiette.	Combien de jeunes se resservent ?			
L'équipe d'animation devra bien vérifier si les jeunes respectent bien leurs quantités.	Oui			
Disponibilité des animateurs à être à l'écoute des jeunes Temps de régulation et de discussion avec les jeunes dans la semaine.	Oui			